Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (1983)

**Heft:** 706

**Titelseiten** 

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

1003 Lausanne, Saint-Pierre 1 Tél. 021/22 69 10

J. A. 1000 Lausanne 1

No 706 17 novembre 1983

Hebdomadaire romand

Rédacteur responsable:

pour une année: 55 francs

Administration, rédaction: 1002 Lausanne, case 2612

Laurent Bonnard

Abonnement

Le numéro: 1 franc

CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro: Jean-Pierre Bossy François Brutsch Jean-Daniel Delley André Gavillet Pierre Gilliand Yvette Jaggi Pierre Lehmann Charles-F. Pochon Victor Ruffy

Points de vue: Hélène Bezencon Jeanlouis Cornuz Gil Stauffer

20 ANS

# Le blocage et les combines

«Plafonnement des effectifs»: nous avons déjà dit ici tout le mal qu'on peut penser des mesures linéaires de ce type (cf. DP 664/16 déc. 1982). Elles sont bêtes, et ont de méchants effets: comme celui par exemple d'obliger les intéressés à tourner la contrainte, pour introduire un peu de cette différenciation que le législateur n'a pas su prévoir. Une manière comme une autre pour les débrouillards de se mettre dans la paralégalité (c'est-à-dire à côté de la loi, comme dans paramédical, et contre elle comme dans paratonnerre).

Institué par une loi du 4 octobre 1974 avec d'autres «mesures destinées à améliorer les finances fédérales», le fameux «Personalstopp» a permis de bloquer l'effectif du personnel de la Confédération jusqu'à fin 1979. En moyenne annuelle, le nombre des emplois autorisés dans l'administration générale est resté fixé à 32 775 depuis 1975. Quant à l'effectif réel, il a passé de 32 464 en 1974 à 32 636 en 1980. Depuis lors, par la voie budgétaire puisque la durée de validité de la loi de 1974 est arrivée à son terme à fin 1979, de petites rallonges ont été demandées — et refusées par les Chambres: 40 postes supplémentaires inscrits au budget de 1983 ont «sauté», tout comme les 71 places réclamées en juin dernier à titre de complément à ce même budget. Un sort largement analogue est promis au projet du Conseil fédéral, qui voudrait 350 nouveaux postes pour l'année prochaine. Seules 158 places de travail seraient créées dans l'administration, dont 75 pour le corps des garde-frontières et 51 pour le traitement accéléré des dossiers de demande d'asile.

Même réduite, la demande du Conseil fédéral, formulée dans le projet d'arrêté sur le budget 1984, a

pour la première fois quelque chance d'être exaucée. L'effectif réel risque d'approcher les 34 000 fonctionnaires. Horrifiante perspective pour les partisans du «moins d'Etat», qui devront encore un peu attendre pour célébrer la nouvelle législation sur le blocage des effectifs, adoptée en juin dernier par les Chambres (vote nominal tout à fait net: 98 à 68). A noter que le plafonnement devrait désormais concerner aussi les entreprises d'armement et la Régie fédérale des alcools, épargnées iusqu'ici, du moins formellement.

Tant que durera le plafonnement, conjugué avec l'attribution continuelle de nouvelles tâches à la Confédération, la situation sera difficile pour les fonctionnaires en place: la rationalisation, que le législateur de 1974 a voulu encourager, a des limites qui sont rapidement apparues.

SUITE ET FIN AU VERSO

### **BULLETIN VERT**

## **Domaine Public 1984**

Ce n'est pas un appel au secours, mais c'est tout de même le rappel pressant du contrat qui lie «Domaine Public» à ses lecteurs et amis: ni subventions, ni publicité. cet hebdomadaire n'a d'autres ressources pour continuer à vivre et à s'améliorer que les contributions de ses abonnés. Pas besoin de chercher plus loin le sens du bulletin vert encarté dans ce numéro: il v va tout bonnement de l'année 1984 de «Domaine Public» (le prix de l'abonnement reste inchangé: Fr. 55.—). Merci d'avance!

PS. Si d'aventure, le bulletin vert s'était perdu en route, toutes les indications indispensables au paiement sont portées dans la colonne de gauche de cette première page...